



4 M€
Actif net



104,90 €
Valeur liquidative

Valeur liquidative publiée sur le site fundinfo.com

Horizon de placement conseillé

3 ans



Gérants

Alexis Bienvenu, Enguerrand Artaz

Caractéristiques

Type	Compartiment de Sicav
Sicav	Club Solutions
Création de la Sicav	04/01/2019
Durée de vie	99 ans
Création du compartiment	29/02/2024
Date de 1ère VL	29/02/2024
Code ISIN	FR001400N913
Code Bloomberg	CLUSOLP FP
Devise de cotation	EUR
Affectation des résultats	Capitalisation
Objectif de gestion	10% MSCI EUROPE NR, 25% MSCI WORLD NET TOTAL RETURN (en EUR), 65% BLOOMBERG EURO AGGREGATE TR
Eligible au PEA	Non
Classification SFDR	Article 6

Conditions financières

Frais d'entrée	3% max. non acquis au compartiment
Frais de sortie	Néant
Frais de gestion	1,12% TTC max.
Commission de surperformance	Non
Swing pricing	Non (définition en dernière page)
Min. de souscription	Néant

Frais au 26/02/2026

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,103%
Coûts de transaction	0,05%
Frais de surperformance	Néant

Informations opérationnelles

Valorisation	Quotidienne
Cut-off	Midi
Règlement	T+3
Valorisateur	Société Générale
Dépositaire	BNP Paribas SA
Décimalisation	Millièmes

Indicateur de risque



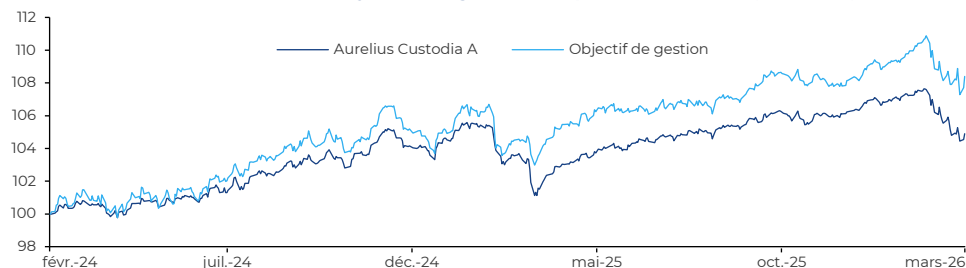
Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur : risque de crédit, garantie. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Commentaire de gestion

Aurelius Custodia A régresse de -2,51% sur le mois et de -1,39% depuis le début de l'année.

Mars a été marqué par une grande volatilité. L'offensive israélo-américaine sur l'Iran a conduit à la fermeture du détroit d'Ormuz, occasionnant une envolée historique du pétrole. Les marchés de taux et d'actions ont logiquement vacillé, en particulier les thématiques de croissance ou liées à l'immobilier. Les banques centrales se sont montrées assez prudentes, mais les perspectives du marché sur les taux directeurs ont évolué : face à l'inflation qui s'annonce, les politiques monétaires pourraient devoir se durcir au lieu de s'assouplir. Les taux souverains se sont ainsi fortement tendus, notamment sur les maturités courtes. Le dollar a joué son rôle de valeur refuge, mais les métaux précieux ont accusé le coup. Le portefeuille accuse un recul dû presque autant aux actions qu'aux obligations, ces dernières étant pénalisées autant par la hausse des taux que par l'écartement des primes de risque crédit. Nous avons légèrement remonté le risque actions du portefeuille en cours de mois, afin de respecter le nouveau profil du fonds. Nous conservons cependant une exposition modérée aux actions, en attendant une détente plus nette du conflit au Moyen-Orient.

Evolution de l'OPC et de son objectif de gestion depuis la création (base 100)

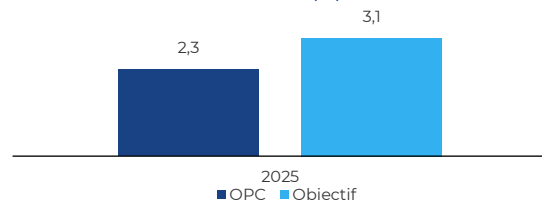


Objectif de gestion : source Bloomberg

Performances (%)

	OPC	Objectif
1 mois	-2,5	-2,2
YTD	-1,4	+0,1
1 an annualisée	+1,8	+3,9
Depuis la création annualisée	+2,3	+3,9

Performances calendaires (%)



Source : La Financière de l'Echiquier, Bloomberg

Les performances passées ne sont pas indicatives des performances futures. Les rendements indiqués sont nets de frais de gestion mais bruts d'impôts pour l'investisseur. Les performances du compartiment et celles de l'indice de référence sont calculées coupons nets réinvestis. Le calcul tient compte de tous les frais et commissions.

Jusqu'au 19/03/2026, l'indice de référence était 85% BLOOMBERG EURO AGGREGATE TR, 8% MSCI EUROPE NR, 7% MSCI WORLD NET TOTAL RETURN (en EUR). Et depuis le 20/03/2026, 65% BLOOMBERG EURO AGGREGATE TR, 25% MSCI WORLD NET TOTAL RETURN (en EUR), 10% MSCI EUROPE NR.

Autres indicateurs de risque

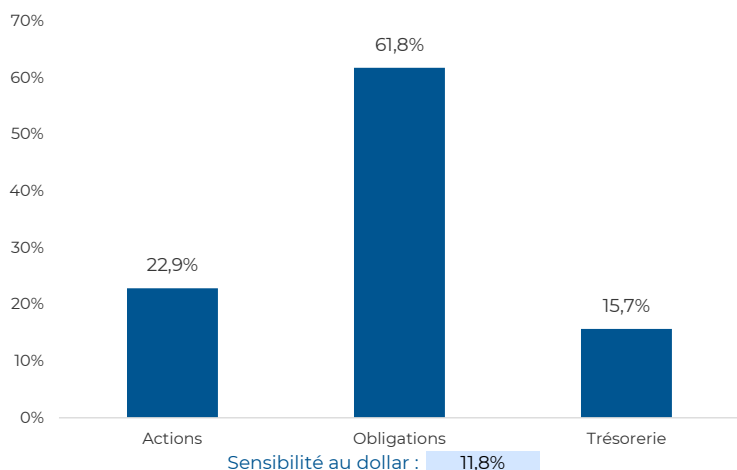
(pas hebdomadaire)	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création
Volatilité de l'OPC	2,9	-	-	-	3,0
Volatilité de l'objectif	3,2	-	-	-	3,8
Ratio de Sharpe	0,4	-	-	-	0,7
Beta	0,8	-	-	-	0,7
Corrélation	0,9	-	-	-	0,9
Ratio d'information	-1,0	-	-	-	-0,8
Tracking error	1,6	-	-	-	1,7
Max. drawdown de l'OPC	-3,0	-	-	-	-4,2
Max. drawdown de l'objectif	-3,2	-	-	-	-3,5
Recouvrement (en jours ouvrés)	-	-	-	-	119,0

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé le produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Cet indicateur représente le profil de risque affiché dans le DIC. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 3 années. Avertissement : le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Exposition par type d'actif

(en % de l'actif net)



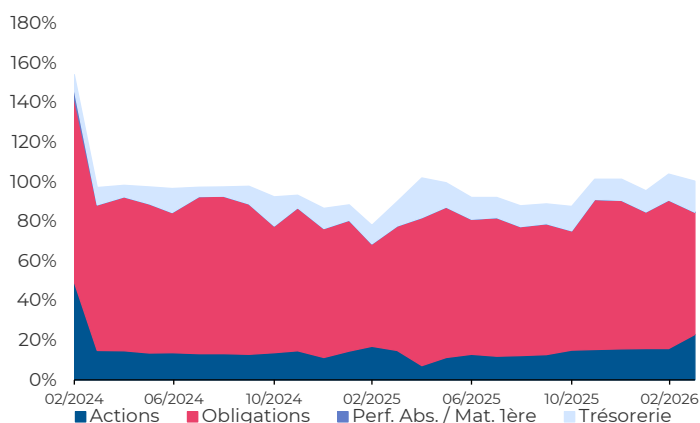
Principales positions en actions

Instruments	En % de l'exposition
Groupama Glb Disruption IC €	9,9
Amundi Stoxx Europe 600 ETF	7,1
Amundi MSCI ACWI ETF	6,0

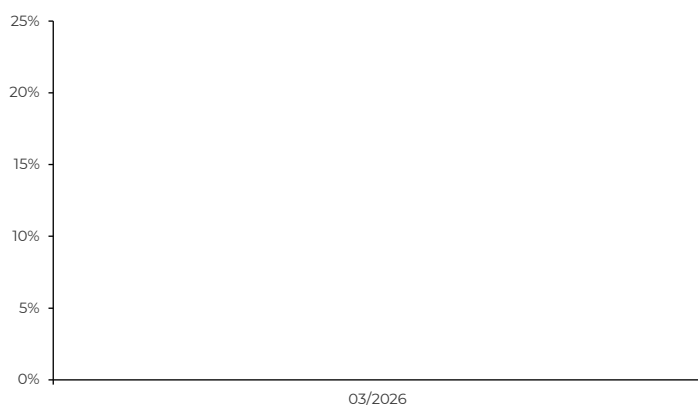
Principales positions en obligations

Instruments	En % de l'exposition
Echiquier Credit SRI Europe IXL	17,1
Axiom Short Duration BD P	16,8
LBPAM Abs Return Credit I	16,6
Amundi GVT BD Lowest RTD	10,1
Pareto Nordic Cross Cred. H-I €	5,1

Evolution mensuelle de l'exposition par type d'actif



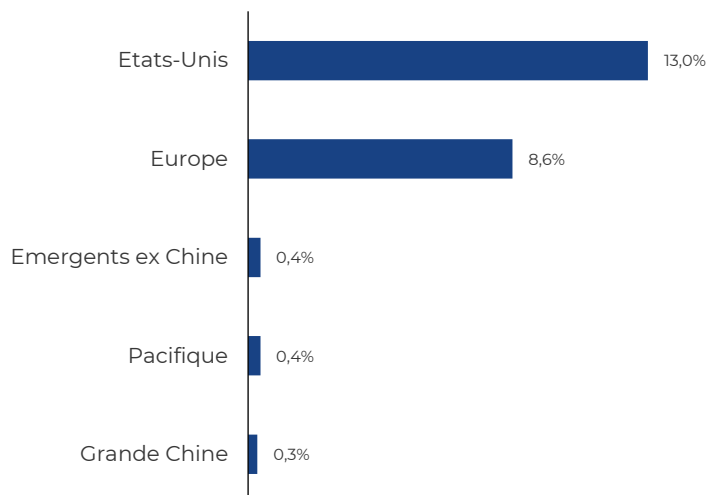
Evolution hebdomadaire de l'exposition aux actions



Exposition actions au 31/03/2026 : 22,9%

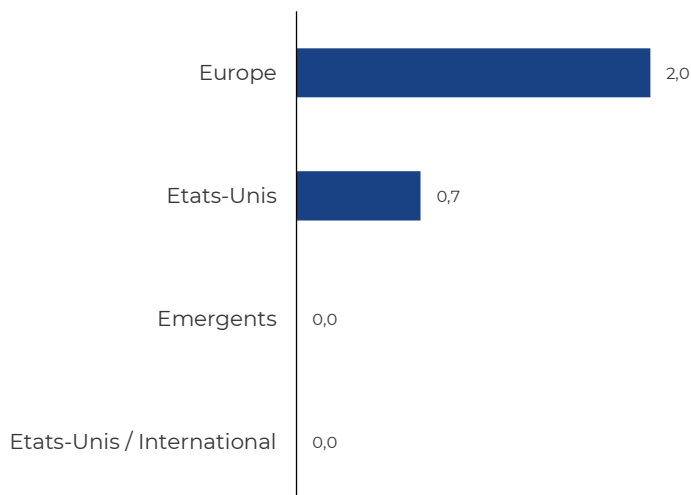
Répartition de l'allocation actions

(en % de l'actif net)



Répartition de l'allocation obligatoire

(en contribution à la durée)



Glossaire

Lexique des conditions financières

Swing pricing	Mécanisme par lequel la valeur liquidative est ajustée à la hausse (respectivement à la baisse) si la variation de passif est positive (respectivement négative) de manière à réduire, pour les porteurs présents dans le fonds, le coût de réaménagement de portefeuille lié aux mouvements de passif.
----------------------	---

Lexique des indicateurs de risque

Volatilité	Mesure de l'amplitude des variations du cours d'une action, d'un marché ou d'un fonds. Elle est calculée sur une période donnée et permet ainsi d'apprécier la régularité des performances d'une action, d'un marché ou d'un fonds.
Ratio de Sharpe	Indicateur de la rentabilité (marginale) obtenue par unité de risque pris. Si le ratio est négatif : moins de rentabilité que le référentiel. Si le ratio est compris entre 0 et 1 : surperformance avec une prise de risque « trop élevée ». Si le ratio est supérieur à 1 : une surperformance qui ne se fait pas au prix d'un risque « trop élevé ».
Bêta	Indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.
Ratio d'information	Indicateur synthétique de l'efficacité du couple rendement/risque. Un indicateur élevé signifie que le fonds dépasse régulièrement son indice de référence.
Tracking error	Indicateur permettant de comparer la volatilité du fonds face à celle de son indice de référence. Plus la « tracking error » est élevée, plus le fonds à une performance moyenne éloignée de son indice de référence.
Max. drawdown	Le « max drawdown » (perte successive maximale) mesure la plus forte baisse dans la valeur d'un portefeuille.
Recouvrement (en jours ouvrés)	Délai de recouvrement, qui correspond au temps nécessaire au portefeuille pour revenir à son plus haut niveau (avant le « max drawdown »).
Sensibilité	Variation de la valeur d'un actif lorsqu'une autre donnée varie dans le même temps. Par exemple, la sensibilité taux d'une obligation correspond à la variation de son prix engendrée par une hausse ou une baisse des taux d'intérêts d'un point de base (0,01%).

Lexique de l'analyse financière

VE/CA	Ratio de valorisation d'entreprise : valeur de l'entreprise/CA (chiffre d'affaires).
PER	Ratio de valorisation d'entreprise : Price Earning Ratio = capitalisation boursière/résultat net.
Consommation discrétionnaire	Par opposition à la consommation de base, elle représente l'ensemble des biens et services considérés comme non essentiels.
Consommation de base	Par opposition à la consommation discrétionnaire, elle représente des biens et services considérés comme essentiels.
Services de communication	Ce secteur regroupe les gérants de réseaux de télécommunication et prestataires de services de communication et de transmission de données.
Pays émergents	On parle de pays émergent pour parler de pays dont la situation économique est en voie de développement. Cette croissance est calculée selon le PIB, les nouvelles entreprises et infrastructures ainsi que le niveau et la qualité de vie des habitants.
Matières premières	Ressource naturelle utilisée dans la production de produits semi-finis ou finis, ou comme source d'énergie.

Lexique de l'analyse crédit

Obligation « investment grade »	Une obligation est dite « investment grade », c'est-à-dire si sa notation financière par les agences de notation financière est supérieure à BB+.
Obligation « high yield »	Une obligation est dite « high yield », c'est-à-dire à haut rendement, si sa notation financière par les agences de notation financière est inférieure à BBB-.
Duration	Durée de vie moyenne de ses flux financiers pondérée par leur valeur actualisée. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus la duration est élevée, plus le risque est grand.
Yield to worst	Rendement le plus mauvais que peut obtenir une obligation, sans que l'émetteur n'aille jusqu'au défaut de paiement.
Rendement (tous call exercés)	Rendement d'une obligation intégrant dans le calcul les dates de « call » éventuelles intégrés à l'obligation. Ces dates de « call » correspondent à des échéances intermédiaires qui donnent la possibilité de rembourser l'emprunt avant sa date de maturité finale.

Pour plus d'information

La Sicav a été créée le 4 janvier 2019 pour une durée indéterminée. Le compartiment a été lancé le 29 février 2024.

Ce document, à caractère commercial est avant tout un rapport mensuel sur la gestion et les risques du compartiment, par ailleurs, il a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques du compartiment.

Pour plus d'information sur les caractéristiques et les frais de ce compartiment, nous vous invitons à lire les documents réglementaires (prospectus disponible en anglais et en français et DIC dans les langues officielles de votre pays) disponible gratuitement sur notre site internet www.lfde.com.

Les investisseurs ou investisseurs potentiels sont informés qu'ils peuvent obtenir un résumé de leurs droits dans la langue officielle de leur pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion www.lfde.com ou directement via le lien ci-dessous :
<https://cdn.lfde.com/upload/partner/Droitsdelinvestisseur.pdf>

Information relative au taux de précompte mobilier : pour les parts de distribution, taxation à 30 % des dividendes versés. Pour les parts de capitalisation des fonds investissant plus de 10 % de leur actif net en titres de créances, taxation à 30 % des revenus provenant directement ou indirectement du rendement des titres de créances.

Les investisseurs ou investisseurs potentiels peuvent également déposer une réclamation selon la procédure prévue par la société de gestion. Ces informations sont disponibles dans la langue officielle du pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion www.lfde.com ou directement via le lien ci-dessous :
<https://cdn.lfde.com/upload/partner/Droitsdelinvestisseur.pdf>

Enfin, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de mettre fin aux accords de commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.

